

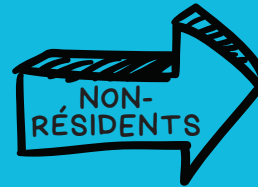
15 mai 2026

L'écho EXPRESS


Saint-Prime
VIVRE ENSEMBLE

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

À PARTIR DE
MERCREDI
27 MAI
9H



À PARTIR DE
MERCREDI
3 JUIN
9H

Maximum
90 places
par
semaine

Priorité aux résidents de Saint-Prime du 27 mai au 2 juin.

PAR INTERNET : www.saint-prime.ca

(Section « Citoyen » / Inscription aux activités)

PAR TÉLÉPHONE : 418-251-2116 p. 2244 ou 2221

*Durant les heures d'ouverture

*Vous devrez préalablement avoir créé votre dossier familial.



DATES ET COÛTS DES CAMPS

- Camp 1 : 23 au 26 juin - Zoo (60\$)
- Camp 2 : 29 juin au 3 juillet - Disney
- Camp 3 : 6 au 10 juillet - Disco
- Camp 4 : 13 au 17 juillet - Océan
- Camp 5 : 20 au 24 juillet - Olympique
- Camp 6 : 27 au 31 juillet - Futur
- Camp 7 : 3 au 7 août - Cowboy

*Prévoir 9,50 \$ pour le
chandail du camp de jour



*Prévoir des coûts
supplémentaires lors
des sorties spéciales
du jeudi qui sont
optionnelles.

Possibilité de prendre
les camps
individuellement
(inscriptions jusqu'au
mercredi précédant le
camp).

COÛT / SEMAINE
75 \$

Tarif spécial pour
7 camps : 473 \$

(7^e semaine à 50% à
l'achat de tous les
camps)

Pour informations : 418-251-2116 p. 2244 ou 2221

Informations générales

Horaire

Lundi au vendredi 9h à 16h

Clientèle : 4 à 12 ans

*4 ans avant le 30 septembre

Durée : 7 semaines



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2026

Rencontre parents-enfants

16 juin

18h à 19h

Centre Récréatif
des Quatre-Temps



Service de garde

Lundi au vendredi

Matin et soir

7h15 à 9h et

16h à 17h15

Tarif pour la semaine complète
(matin et soir inclus)

20 \$/semaine

30 \$/famille



Locaux

Local régulier des groupes

Centre communautaire

Service de garde

Dans le gymnase ou la cour de l'école Jeanne-Mance.

Locaux activités spéciales

Centre communautaire

Centre Récréatif

Chalet Prim'Eau

Vieux Couvent



Sorties du jeudi

*Les sorties du jeudi sont optionnelles

CAMP	DATE	SORTIE	COÛT
Camp 1	25 juin	Zoo sauvage de Saint-Félicien	25 \$
Camp 2	2 juillet	Mégafun	35 \$
Camp 3	9 juillet	Mille lieux de la colline	38 \$
Camp 4	16 juillet	Parc Octopus	50 \$
Camp 5	23 juillet	Val Jalbert	30 \$
Camp 6	30 juillet	Festival du bleuet	15 \$
Camp 7	6 août	Musé du Fjord	32 \$

Inscriptions jusqu'au mardi précédant la sortie.

*Tarif spécial pour les détenteurs du passeport du Zoo

Politique d'inscription

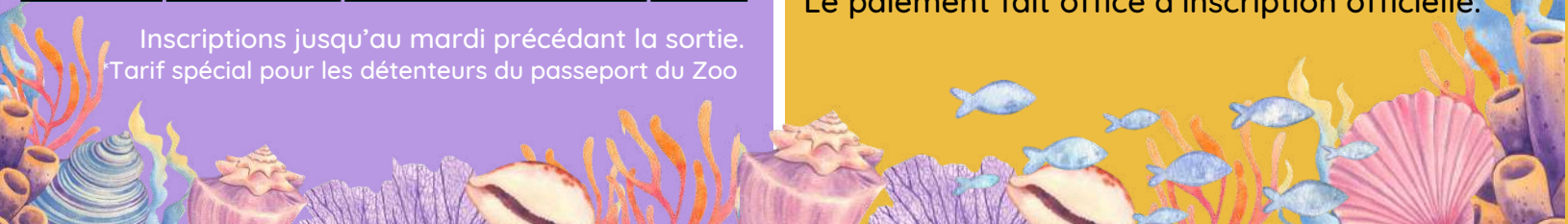
Le coût de l'activité est payable en entier lors de l'inscription (possibilité de faire 2 paiements égaux à 1 mois d'intervalle).

Inscriptions en ligne ou par téléphone au 418-251-2116 p. 2244 ou 2221 à condition d'effectuer le paiement immédiatement par carte de crédit. Un reçu vous sera acheminé par courriel.

Possibilité de payer en argent ou en chèque si inscription directement à la Municipalité. Un minimum d'inscriptions est requis afin d'offrir les activités.

Aucune inscription possible avant le mercredi 27 mai (résidents) et 3 juin (non-résidents).

Le paiement fait office d'inscription officielle.



PROGRAMMATION DE NOS PARTENAIRES

Activités estivales à surveiller

28 mai : Assemblée générale annuelle MDJ
Juin : Fête du voisinage
1^{er} juin : Ouverture du Musée de la vieille
fromagerie Perron
6 juin : Fête de la pêche
12 juin : Dance en ligne au bout du quai
20 juin : Ouverture de la plage
23 juin : Début du camp de jour

30 juin : Caravane en panne
9 juillet : Sculpture de sable avec Mosaïque sociale
10 juillet : Dance en ligne au bout du quai
14 août : Dance en ligne au bout du quai
20 août : Cinéma extérieur



Les activités de sculpture sur sable et de dance en ligne sont offertes par CANA (comité d'accueil des nouveaux arrivants) en collaboration avec Mosaïque sociale et Monsieur Alexandre Lebreton d'Équipat-ssion.



Municipalité de Saint-Prime (418) 251-2116 p.2230, 2244 ou 2221

Golf Saint-Prime sur le Lac

Programme d'initiation au golf pour les jeunes de 6 à 12 ans.

Informations et inscriptions
Monsieur Yves Plamondon

(418) 717-5815

yplamondon@boreal-golf.com



Découverte-vélo

Pour les jeunes de 6 à 12 ans

Dates : Les mardis et jeudis de 9h à 12h
30 juin et 2 juillet - 7 et 9 juillet
14 et 16 juillet - 21 et 23 juillet

Inscriptions sur le site de la ville de Saint-Félicien
ville.stfelicien.qc.ca



Service des loisirs de Saint-Félicien
418-679-2100 p. 2256



Maison de jeunes

À partir du 15 juin

Ouverture du lundi au jeudi de 13h à 21h30

Assemblée générale annuelle le
jeudi 28 mai à 18h30 à la MDJ

MDJ St-Prime

Bibliothèque

Horaire estival

Lundi et jeudi : 12h30 à 16h30

Mardi et mercredi : 12h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

Seulement à partir du 29 juin



Plage Municipale

À partir du samedi 20 juin la plage sera surveillée tous les jours de 11h à 18h jusqu'à la mi-août.

RÈGLEMENTS

Il est INTERDIT de :

- Consommer des boissons dans des contenants EN VERRE;
- Marcher sur les roches;
- Fumer et vapoter;
- Les chiens SONT INTERDITS.



Bonne baignade!
Amusez-vous et surtout
soyez prudents!

DISTRIBUTION

DU compost

20-21 MAI

9H - 16H

201, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

01

QUANTITÉ DE 100 LITRES PAR ADRESSE CIVIQUE
C'est l'équivalent de 5 chaudières de 5 gallons.

02

APPORTEZ VOTRE PELLE ET VOS CONTENANTS
Tout type de contenant est accepté. Utilisez ce que vous avez à la maison!

03

VOUS NE POUVEZ PAS RÉCUPÉRER DU COMPOST
POUR PLUS D'UNE ADRESSE CIVIQUE À LA FOIS

Pour des raisons de logistique et afin de permettre à tout le monde d'avoir une part égale de compost.

SPECTACLES

30 \$ / SOIR

- LANCASTER
- HOMMAGE AUX COWBOYS FRINGUANTS
- HOMMAGE À SYSTEM OF DOWN
- PROJET PANACHE



BILLETS

SKATE JAM SAINT-PRIME

29-30 MAI 2026

ACTIVITÉS GRATUITES

- JEUX GONFLABLES
- ATELIER AVEC PRO SKATEUR
- COMPÉTITION DE GRAFFITI
- PRIX DE PRÉSENCE

FOODTRUCK ET
COMMERCES
LOCAUX SUR PLACE!



Skate Jam Saint-Prime





PLANTATION SOCIALE AU PARC DES JEUX D'EAU

UNE INVITATION DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ET
D'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

23 mai 10h à 12h

Se présenter au parc des jeux
d'eau, près du Boisé du Curé.



PLANTATION
DE 10 ARBRES
FRUITIERS



CORVÉE DE NETTOYAGE ANNUELLE

Sauvons le Boisé du Curé de ses concombres grimpants!

13 JUIN 2026

9H À 12H

Grignotines et café
pour les participants!

Le comité embellissement et environnement de la Municipalité de Saint-Prime invite toute la population à participer à la corvée de nettoyage annuelle du Boisé du Curé. Nous travaillerons à éradiquer les concombres grimpants qui envahissent nos magnifiques sentiers. Que vous ayez 30 minutes ou 2 heures à nous offrir, nous sommes preneurs! Apportez gants et râteaux, le comité s'occupe du reste!

Rendez-vous à l'usine de pompage d'eau sur l'avenue Albert Perron, possibilité de se stationner.



DÉFI PISSENLITS 2026

La 6^e édition du Défi pissenlits est lancée et la Municipalité de Saint-Prime invite toute la population à y participer. Retardez la première tonte de votre terrain et offrez ainsi de la nourriture aux pollinisateurs.

Concours photos

Partagez avec nous une photo de votre terrain avec ses mille et un pissenlits et courez la chance de gagner des prix mielleux!

POUR PARTICIPER

- Être résident de Saint-Prime
- Faire parvenir par courriel votre photo à l'adresse ci-dessous : reception@saint-prime.ca
- Participer avant le **30 juin 2026**



CONCOURS HORTICOLE 2026!

Embellissons notre façade



Surveillez notre page Facebook!

Critères de participation

- Être résident de Saint-Prime
- Terrain en façade aménagé avec végétaux
- Avoir 3 variétés de végétaux: arbre, arbuste, fleurs

Inscription

- Faire parvenir une photo de votre terrain en façade par courriel : reception@saint-prime.ca
- Date limite : **14 juillet 2026**

Prix

- Prix de participation d'une valeur total de 550 \$!
- Tirage au sort parmi les participants!



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Claudia Gagnon, Directrice générale / Greffière-
trésorière de la Municipalité de Saint-Prime, QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime a
adopté, le 25 août 2025, la résolution suivante :

Résolution No 2025-179

**Projet particulier de construction, de
modification ou d'occupation d'un immeuble
(PPCMOI 2019-09) visant à autoriser le
remplacement d'un bâtiment accessoire à
l'égard de l'immeuble situé au 110, rue
Principale à Saint-Prime, lot numéro 4 086 804
du cadastre du Québec.**

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de
délivrance du certificat de conformité émis à son
égard par la MRC du Domaine-du-Roy le 11
septembre 2025.

Les intéressés pourront prendre connaissance de
cette résolution au bureau de la Municipalité au 599,
rue Principale, Saint-Prime, aux heures normales de
bureau et sur le site internet de la Municipalité au
www.saint-prime.ca.

**DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE
MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.**

Claudia Gagnon
Directrice générale / greffière-trésorière

(Publié dans le journal l'Écho express, édition du 15 mai 2026)

IMPORTANT

**Permis de
construction ou
rénovation**

Prendre de l'avance...

**ça tombe sous le
sens!**



Votre piscine est-elle sécuritaire?

La Municipalité de Saint-Prime, comme toutes les autres
municipalités du Québec, est responsable de l'application du
Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce
règlement vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes
enfants aux piscines résidentielles, qu'elles soient
hors terre, creusées, démontables ou gonflables
afin de prévenir les noyades.

**Comment valider si vos
installations respectent la
réglementation provinciale?**



Pour toutes questions ou renseignements, n'hésitez pas à
communiquer avec le service d'urbanisme.

JE SÉCURISE MA PISCINE, C'EST MA RESPONSABILITÉ!



Grilles d'auto-évaluation
disponibles sur notre site
Internet dans la section
Citoyen/ Règlements

Dephockey

DHSP
DEK HOCKEY ST-PRIME



Pour information

✉ **dekolace@hotmail.com**

fb **dekolac**

wh **(418) 618-1835**



TAXES MUNICIPALES

**PROCHAIN
VERSEMENT**

MODES DE PAIEMENT

- Via votre institution financière
- Carte de débit
- Chèques
- Argent comptant



STATIONNEMENT

Dans un souci d'offrir un milieu de vie sécuritaire, agréable et
attrayant à tous les citoyens, la Municipalité souhaite faire un
rappel concernant le stationnement de véhicules :

- Le stationnement est interdit dans la zone du corridor scolaire
pendant la période d'opération, soit du 15 avril au 15 octobre.
- La circulation et le stationnement (ou l'immobilisation) des véhicules
lourds sont interdits dans les quartiers résidentiels.
- Tout bruit émanant d'un véhicule routier utilisé pour le transport
peut, dans certains cas, constituer une nuisance et être prohibé.



La Sécurité du Québec est
responsable d'appliquer la
réglementation, des constats
d'infractions peuvent être
remis aux contrevenants.



Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-01 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2017-02 afin de constituer un encadrement pour le Quartier Vertuose ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

Résumé projet

Modifier le plan d'urbanisme afin de constituer un encadrement pour le Quartier Vertuose.

DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Claudia Gagnon
Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-02 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2026-01 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) afin d'ajouter le cadre réglementaire du Quartier Vertuose ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au règlement de zonage et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

Résumé projet

Modifier le règlement de zonage 2017-03 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2026-01 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 2017-02) afin d'ajouter le cadre réglementaire du Quartier Vertuose.

DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Claudia Gagnon
Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-03 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 concernant les établissements d'hébergement touristique dans les zones 16R, 17R, 18R et 19R ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au règlement de zonage et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'approbation référendaire concerne les zones du Quartier Vertuose 16R, 17R, 18R et 19R ainsi que toutes les zones contiguës à ces zones.

Résumé projet

Modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 de manière à interdire tous les établissements d'hébergement touristique dans les zones 16R, 17R, 18R et 19R.

DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Claudia Gagnon
Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-04 intitulé « Règlement ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement numéro 2017-04 de manière à réduire la largeur minimale de l'emprise des rues locales ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au règlement de lotissement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

Résumé projet

Modifier le règlement de lotissement de manière à réduire la largeur minimale de l'emprise des rues locales.

DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Claudia Gagnon
Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de construction.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-06 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro 2017-05 afin de bonifier la réglementation concernant les sous-sols et les margelles ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au règlement de construction et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

Résumé projet

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction numéro 2017-05 afin de bonifier la réglementation concernant les sous-sols et les margelles.

DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Claudia Gagnon

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-07 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 afin de redéfinir les normes concernant les projets intégrés, bonifier la réglementation concernant les établissements touristiques et certaines autres dispositions notamment les limites de la zone 8V, les dômes en zone 5CO et les thermopompes ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 2 juin 2026 à 18 h 30 à l'édifice municipal situé au 599, rue Principale, Saint-Prime. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les modifications qui seront apportées au règlement de zonage et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Prime à l'adresse suivante : www.saint-prime.ca.

4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet concerne l'ensemble des zones du territoire de la Municipalité.

Résumé projet

Modifier le règlement de zonage numéro 2017-03 afin de redéfinir les normes concernant les projets intégrés, bonifier la réglementation concernant les établissements touristiques et certaines autres dispositions notamment les limites de la zone 8V, les dômes en zone 5CO et les thermopompes.

DONNÉ À SAINT-PRIME, CE 15^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Claudia Gagnon

Greffière-trésorière et directrice générale

(Publié dans le journal l'Écho Express, édition du 15 mai 2026)